

*Peine capitale*

L'expérience a montré à plusieurs reprises que la violence présentée à la télévision incitait certains à la violence. Je me souviens d'un cousin qui, lorsque nous étions enfants, regardait toujours des westerns à la télévision. A chaque émission, on pendait un méchant. Mon cousin, alors à peine âgé de quatre ans, prit un jour son chat favori et le pendit dans la grange. Il n'a fait qu'imiter ce qu'il voyait à la télévision.

Les Canadiens devraient se demander si en exécutant des gens nous ne risquons pas d'inciter des déséquilibrés et des déments à commettre des actes de violence et à tuer des gens.

La quatrième question qui se pose est de savoir s'il y aura autant de condamnations pour meurtre au premier degré lorsqu'on aura rétabli la peine capitale? Les jurys condamneront-ils autant de gens pour meurtre au premier degré si la peine capitale est rétablie? Je crois que c'est très improbable. Il y aura bien plus de condamnations pour meurtre au deuxième degré, ce qui signifie que les meurtriers seront libérés beaucoup plus tôt. La peine d'emprisonnement dans le cas des meurtres au premier degré est de 25 ans au minimum.

Je vous renvoie à des études établissant que 29 jurys sur 30 n'auraient pas nécessairement rendu la même décision si la peine capitale avait existé. Beaucoup de Canadiens refuseraient de condamner quelqu'un pour meurtre au premier degré s'ils savaient signer ainsi son arrêt de mort. Si c'était le cas, le nombre de condamnations pour meurtre au deuxième degré augmenterait et les meurtriers seraient libérés plus tôt. Ils seraient alors en mesure de nuire davantage à notre société. Je demande aux députés de réfléchir sérieusement à la question.

Jo-Ann Wilson a été assassinée en Saskatchewan il y a quelques années. Un citoyen bien en vue de la province, M. Colin Thatcher, a été condamné pour son meurtre. L'affaire a été très difficile. Si je me souviens bien, il a fallu au jury cinq jours pour rendre sa décision. Je me demande si Colin Thatcher aurait été condamné pour meurtre au premier degré, comme ce fut le cas, si la peine capitale avait été en vigueur. J'en doute. La décision était suffisamment difficile à prendre sans cela. La situation n'aurait été que plus difficile si la peine de mort avait existé.

Si la peine capitale était rétablie, je pense que des millions de jurés canadiens ne se résoudraient jamais à envoyer quelqu'un à la potence parce qu'ils ne voudraient pas avoir sa mort sur la conscience pendant le reste de leur vie. C'est un fait. Beaucoup de Canadiens refuseraient de condamner quelqu'un si le châtement prévu était la mort.

J'entends rire derrière moi un de mes amis conservateurs. Qu'est-ce qu'il trouve de si drôle? Le sujet dont nous discutons est très sérieux.

Voici ma cinquième question: Risque-t-on d'exécuter un innocent si la peine de mort est rétablie? Je crois que c'est tout à fait possible. Le député conservateur d'Ottawa-Ouest nous a donné des statistiques établissant que, là où la peine capitale existe, de nombreux innocents ont été exécutés. Je ne voudrais pas que cela se produise ici. Je ne voudrais pas avoir ces morts

sur ma conscience. Je demande donc aux députés d'envisager très sérieusement la possibilité qu'un innocent soit exécuté.

A ce sujet, je vous renvoie à la lettre parue récemment dans le *Prairie Messenger*, revue de l'Église catholique romaine en Saskatchewan. L'auteur de cette lettre est M. Robert Eisler de Regina. J'aimerais que les députés qui penchent pour le rétablissement de la peine capitale écoutent les arguments de M. Eisler. Je vous cite un passage de cette lettre.

L'erreur étant humaine, on risque toujours d'envoyer un innocent à sa mort. Compte tenu de ce risque, comment peut-on justifier le rétablissement de la peine de mort?

Comment puis-je, en toute conscience, voter en faveur de la peine capitale? Si je devais ainsi envoyer un innocent à sa mort, son sang souillerait mes mains pour le reste de ma vie.

Voilà ce qu'a écrit M. Eisler dans la revue catholique qui paraît en Saskatchewan.

Si la peine capitale est rétablie, ce ne sera qu'une question de temps avant qu'un innocent soit exécuté, et il sera alors trop tard pour s'excuser ou pour s'amender. Une fois qu'un innocent sera mort, il sera trop tard. Je demande donc aux députés de réfléchir très sérieusement à cette question avant de voter en faveur du rétablissement de la peine capitale.

Songez au cas récent de Donald Marshall condamné pour meurtre en Nouvelle-Écosse. Son innocence a été prouvée après qu'il eut passé plusieurs années en prison. Dans ce cas-ci, M. Marshall avait été condamné pour meurtre au second degré, mais ce n'est qu'une question de temps avant qu'on condamne un innocent pour meurtre au premier degré, ce qui signifierait son exécution. Comme l'a souligné le député d'Ottawa-Ouest, cela s'est produit des centaines de fois dans des pays et des États où la peine capitale existe. Je demande donc aux députés qui songent à voter en faveur du rétablissement de la peine capitale d'y réfléchir à deux fois.

Ma sixième question est la suivante: si nous rétablissons la peine capitale, qui exécutera-t-on? Il existe une étude portant sur toutes les exécutions ayant eu lieu au Canada depuis la création du pays en 1867. Cette étude révèle que, dans l'ensemble, ce sont des pauvres qu'on mettait à mort. Ce sont des laissés-pour-compte qu'on exécutait. Un grand nombre d'autochtones sont morts sur l'échafaud. Les gens originaires d'Europe de l'Est, les descendants d'Ukrainiens risquaient plus l'exécution capitale que les Anglo-Saxons. Aux États-Unis, ce sont plus souvent les Noirs que les Blancs qui finissent à la potence. Il en est ainsi parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer les services des meilleurs avocats. Ils ne jouissent pas des privilèges réservés aux riches de notre société.

● (1200)

Je le répète, en rétablissant la peine de mort, nous aurons de nouveau une loi qui protégera les riches plus que les pauvres, les déshérités et les laissés-pour-compte. Je souhaiterais que certains de mes collègues bien nantis qui ont l'intention de voter pour la peine de mort se demandent très sérieusement qui, dans l'ensemble, ils enverront à l'échafaud.